

**COMMUNE DE ROINVILLE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 MARS 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Roinville, s'est réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2021

Étaient présents : Guillaume BELLINELLI, Eric DAUVILLIERS, Lise DUHAY, Paul FUGAZZA, Caroline SABATIER, Anne BELLINELLI, Joseline PINTO, Jean-Yves SANCHEZ, Estelle Pruvost, Hugo BARILLER, Jonathan BENOUDNINE, Hervé FLEMAL, Sylvianne SOREL et Victor SAINTE-LUCE.

Était absente et excusée : Nathalie LAPINA (pouvoir à Caroline SABATIER)

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Estelle PRUVOST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

**ORDRE DU JOUR**

- Autorisation de déposer un dossier de demande de Dotation en Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Autorisation de déposer un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- Modification du nombre d'élus siégeant à la commission urbanisme ;
- Composition de la commission urbanisme ;
- Droit de préemption commercial ;
- Subventions aux associations ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose que les deux derniers points concernant le droit de préemption commercial et les subventions aux associations soient retirés de l'ordre du jour, à la suite d'un manque de retour d'informations sur ces sujets.

L'ensemble des présents n'émettant aucune objection, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal actent le compte rendu de la séance du 9 décembre dernier.

**DELIBERATION N°2021-01**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021**  
**ACQUISITION D'UN CITY STADE**  
**POUR LE PLATEAU SPORTIF**

Paul FUGAZZA, adjoint aux travaux, fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2021 afin d'aider la commune à financer « l'achat d'un city stade » afin d'agrémenter le plateau sportif communal.

Il propose de demander une subvention à hauteur de **48 831,50 € HT** soit **50 % du montant total HT de l'acquisition** et ce, selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant total de l'acquisition HT.....	<b>97 663,00 €</b>
Subvention DETR 50 % .....	<b>48 831,50 €</b>
Autofinancement .....	<b>48 831,50 €</b>

Monsieur le Maire indique que l'achat interviendra après réception de l'accord de l'attribution de la subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,**

**DÉCIDE** de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 relative à l'acquisition d'un city stade, pour un financement à hauteur de 50 % du montant total HT, soit 48 831,50 €.

Pour : 10  
Contre : 2  
Abstention : 3

**DELIBERATION N°2021-02**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021**  
**ECLAIRAGE PUBLIC**  
**PASSAGE A LA TECHNOLOGIE LED**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2021 afin d'aider la commune à financer « le passage à la technologie LED de tout l'éclairage public de la commune ».

Il propose de demander une subvention à hauteur de **84 230,76 € HT** soit **80 % du montant total HT de l'acquisition** et ce, selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant total de l'acquisition HT.....	<b>105 288,45 €</b>
Subvention DSIL 80 % .....	<b>84 230,76 €</b>
Autofinancement .....	<b>21 057,69 €</b>

Monsieur le Maire indique que l'achat interviendra après réception de l'accord de l'attribution de la subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2021 relative au financement du passage à la technologie LED sur l'ensemble du périmètre de la commune, à hauteur de 80 % du montant total HT, soit 84 230,76 €.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2021-03**  
**CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Compte tenu du développement des dossiers à étudier, Monsieur le Maire propose de modifier le nombre de conseillers municipaux siégeant à la commission urbanisme pour passer celui-ci de 7 à 8 membres en sus du président.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire et fixe le nombre de conseillers municipaux siégeant à la commission urbanisme à 8 membres en sus du président.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2021-04**  
**COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Toutefois, selon le même article le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il précise que la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

**VU** la délibération n°2021-03 portant modification du nombre de conseillers municipaux siégeant à la commission urbanisme,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les huit membres de ladite commission,

**CONSIDERANT** qu'une seule liste a été proposée après appel à candidatures,

**CONSIDERANT** l'approbation à l'unanimité de l'assemblée de ne pas procéder à une élection à scrutin secret,

**Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité,**

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants comme membres de la commission urbanisme :

- Lise DUHAY
- Paul FUGAZZA
- Jean-Yves SANCHEZ
- Estelle PRUVOST

- Hugo BARILLER
- Jonathan BENOUDNINE
- Hervé FLEMAL
- Sylvianne SOREL.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvianne SOREL souhaite connaître l'évolution du projet de contrat rural initié par la mandature précédente et qui consistait en l'intégration de la classe se trouvant dans le jardin dans une nouvelle salle à créer au sein du groupe scolaire, en l'agrandissement du préau et de la cantine et en une nouvelle distribution des espaces sanitaires intérieurs.

Monsieur le Maire indique, qu'en accord avec Eric DAUVILLIERS, adjoint à la vie scolaire, le projet, en tant que tel, est gelé compte tenu de l'incertitude planant sur le maintien de la sixième classe. La restructuration des sanitaires reste, elle, à l'étude.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des fouilles archéologiques préventives sont en cours au chemin de Malassis. Un rapport sera envoyé au mois de juin à Monsieur le Préfet par le service en charge de ces fouilles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Fait à Roinville, le 8 mars 2021,

**Le Conseil Municipal.**